

DEMANDE D'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE À L'OCCASION D'UNE MANIFESTATION

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé pour la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire. Les données sont conservées 2 ans et sont destinées à un usage interne par le service relation aux usagers et vie associatives de la Ville de Saint-Jean-de-Monts. Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant de préférence par voie électronique à l'adresse contact@mairie-saintjeandemonts.fr ou à défaut par voie postale : Ville de Saint-Jean-de-Monts, service informatique, 18, rue de la Plage, 85160 Saint-Jean de Monts.

En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées, exploitées, traitées pour la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire aux fins de gestion et de prise de contact.

En cochant cette case, j'accepte la collecte d'informations :

Vu l'arrêté préfectoral, n°19/CAB/1115 en date du 26/12/2019, portant réglementation de la police générale des débits de boissons ; Article 2 : Tous les débits de boissons permanents et temporaires autres que ceux ayant pour objet principal l'exploitation d'une piste de danse sont autorisés à rester ouverts jusqu'à 00h00 en semaine et jusqu'à 01h00 les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et la veille des jours fériés.

Je soussigné (Nom, Prénom, qualité, association)

N° agrément (pour les associations sportives) :

Domicilié à :

N° téléphone : ___/___/___/___/___

Ai l'honneur de solliciter de Monsieur le MAIRE de Saint-Jean-de-Monts, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie (alcool de moins de 18°), à l'adresse suivante :

A l'occasion de :

Et pour sa durée, (48H00 au plus)

Le _____

De _____ à _____

L'autorisation :

Sera à envoyer par courrier

Sera retirée en Mairie

A Saint-Jean-de-Monts, le _____

Signature :